



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2022-081

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2022

Sommaire

63_DSDEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme /

63-2022-07-13-00005 - ARRÊTÉ MODIFICATIF 6 COMPOSITION CDEN (3
pages)

Page 3

63_DSDEN_Direction des services
départementaux de l'éducation nationale du
Puy-de-Dôme

63-2022-07-13-00005

ARRÊTÉ MODIFICATIF 6 COMPOSITION CDEN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale du Puy-de-Dôme

**ARRETE MODIFICATIF N°6
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU les articles R235-1 à R235-11 du code de l'Éducation

SUR proposition du Conseil départemental en date du 28 juillet 2021

SUR proposition du Conseil régional en date du 23 septembre 2021

SUR proposition de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme en date du 2 décembre 2020

SUR proposition de la Fédération Syndicale Unitaire en date du 3 février 2022

SUR proposition de la Délégation U.N.S.A. - Education en date du 11 juillet 2022

SUR proposition de Force Ouvrière en date du 9 novembre 2019

SUR proposition de l'Association Départementale des PEEP en date du 3 décembre 2021

SUR proposition du Conseil Départemental FCPE du Puy-de-Dôme en date du 8 novembre 2019

SUR proposition du Collectif des associations partenaires de l'école en date du 8 novembre 2019

VU les désignations des personnalités qualifiées par Monsieur le Préfet en date du 14 septembre 2021 et par Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 14 octobre 2019

SUR proposition de l'Union des DDEN en date du 3 octobre 2019

SUR proposition du Directeur académique des services de l'Éducation nationale

ARRETE

Article 1 : Outre les présidents et vice-présidents, la composition du C.D.E.N. du Puy-de-Dôme est fixée comme suit :

A/ Dix membres représentant le Département, la Région et les Communes soit :

I - Cinq représentants du Conseil départemental :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Jean-Paul CUZIN	M. Bertrand BARRAUD
Mme Martine BONY	Mme Eléonore SZCZEPANIAK
Mme Clémentine RAINEAU	Mme Aude BURIAS
Mme Valérie BERNARD	Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA
Mme Alexandra VIRLOGEUX	M. Fabrice MAGNET

II - Un Représentant du Conseil régional :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Myriam FOUGERE	Mme Florence DUBESSY

III - Quatre maires désignés par l'association des Maires du Puy-de-Dôme :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Sébastien GOUTTEBEL (Murol)	M. Simon RODIER (St-Bonnet-le-Chastel)
M. Guy GORBINET (Ambert)	M. Laurent THEVENOT (Volvic)
M. Gilles PÉTEL (Veyre-Monton)	Mme Chantal FACY (Cunlhat)
Mme Pascale BRUN (Augnat)	M. Gérard PERRODIN (Le Crest)

B/ Dix représentants des personnels titulaires de l'enseignement désignés sur proposition des organisations syndicales représentatives :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Philippe LEYRAT (FSU)	Mme Claire LACOMBE (FSU)
M. Fabien CLAVEAU (FSU)	M. Abdoul FAYE (FSU)
Mme Isabelle ROUSSY (FSU)	M. Alexis BERGER (FSU)
M. Pierre VALLEJO (UNSA-Education)	M. Sylvain MAYOUX (UNSA-Education)
Mme Amandine DUVIVIER (UNSA-Education)	M. Bernard MENIER (UNSA-Education)
M. Daniel CORNET (UNSA-Education)	Mme Sandrine BEDOS (UNSA-Education)
Mme Florence BOYER (UNSA-Education)	M. Bruno BISSON (UNSA-Education)
Mme Anne-Claire EMPRIN (UNSA-Education)	Mme Catherine RENARD (UNSA-Education)
Mme Cécile BŒUF (Force Ouvrière)	M. Philippe GORCE (Force Ouvrière)
M. Nicolas DUQUERROY (Force Ouvrière)	Mme Catherine GEOFFRAY (Force Ouvrière)



C/ Dix membres représentant les usagers dont :

I - Sept représentants des associations de parents d'élèves représentatives :

Titulaires

Suppléants

Mme Sarah GHEERART (FCPE)
M. Olivier DEVISE (FCPE)
M. David LEFEUVRE (FCPE)
Mme Géraldine TAVARES LABROSSE (FCPE)
M. Dominique BARROSO (FCPE)
Mme Catherine ROUSSEY (PEEP)
M. Christian WALTER (PEEP)

M. Pierre-Marc EPSTEIN (FCPE)
Mme Armelle ROBIN (FCPE)
Mme Béatrice BAYLE (FCPE)
Mme Valérie BOUDET (FCPE)
M. Aurélien DEMANGEAT (FCPE)
M. Julien VERNERET (PEEP)
Mme Nisrine EL KHAMLI (PEEP)

II - Un représentant des associations complémentaires de l'enseignement public :

Titulaire

Suppléant

Mme Isabelle WATTENNE
Adjointe de direction aux CEMEA Auvergne

Mme Valérie COURIO
Secrétaire générale adjointe à l'AROEVEN
Auvergne

III - Une personnalité qualifiée désignée par le Préfet :

Titulaire

Suppléant

Mme Marie-Jeanne HERILIER (UDAF)

Mme Christine RULLIAT (UDAF)

IV - Une personnalité qualifiée désignée par le Président du Conseil départemental :

Titulaire

Suppléant

M. Jean-Louis ESCURET
(Ancien directeur général des services du
Conseil Départemental)

Article 2 : Est appelé à siéger à titre consultatif un Délégué Départemental de l'Education Nationale :

Titulaire

Suppléant

M. Jean-Claude MONTAGNE

Mme Gabrielle MIROWSKI

Article 3 : L'arrêté du 3 février 2022 est abrogé.

Article 4 : Le mandat des titulaires et des suppléants prendra fin le 9 décembre 2022.

Article 5 : Le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, la Secrétaire générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme et le Directeur académique des services de l'Education nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des intéressés et sera publié au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 février 2022

signé
LE PREFET

